Langues créoles dans les Outre-mers français : programme scientifique et projet identitaire

Olivier PULVAR

La question des langues dans les espaces créoles français n'échappe pas au chercheur qui entreprend de saisir le fonctionnement de ces collectivités humaines singulières pour en proposer une intelligence à ses contemporains. Sans entrer dans un débat scientifique purement linguistique, il apparaît difficile d'éluder le développement général de ce thème dans les départements d'outre-mer, ainsi que ses répercussions dans les espaces publics concernés. L'extension des usages du créole dynamise en l'élargissant, la recherche sur l'objet, même si la diffusion de résultats reste encore trop modeste. L'explosion de phénomènes liés à ce que l'on a pris coutume d'appeler la *modernité* (urbanisation, communication, etc.) *travaillent* nos sociétés en profondeur. Une approche fine des processus de changement que connaissent ces aires appelle une élucidation incontournable du réel linguistique.

La question des langues dans nos sociétés ne laisse pas le chercheur en Sciences humaines et sociales, indifférent d'autant que le thème déborde les seuls aspects de la recherche en linguistique. Il suffit pour s'en convaincre, d'en observer l'écho médiatique (local/national), la proximité avec les discours sur l'identité culturelle, ou encore les formes du débat sur l'enseignement du créole dans différents champs (presse, discours politique, domaine intellectuel et scientifique). Entamer un travail de déconstruction des statuts et des représentations associés aux langues en présence permettrait sans doute de fournir des éléments de réponse.

Dans cette perspective, le présent texte se veut porteur d'une contribution épistémologique. Il pose la question linguistique dans les univers créoles français (et singulièrement aux Antilles) de manière résolument critique. Sa prétention vient de l'urgence de dépassionner un débat d'importance pour nos sociétés dans la mise au jour d'un acteur social créole capable de faire face aux défis toujours plus complexes qui se présentent à lui. L'idée même d'un acteur social créole devrait d'ailleurs, occuper une place essentielle dans notre activité de recherche.

Ainsi, à travers le couple langues/sociétés, nous nous proposons d'observer les rapports qu'entretiennent la recherche en linguistique et l'espace public, de cerner les figures diverses que prend le sujet-chercheur et enfin, d'éclairer les enjeux sociaux de la recherche scientifique dans nos aires créoles.

1. La créolistique : un apport de la recherche en linguistique

L'ampleur du débat public sur le créole dans nos sociétés, avec parfois ses glissements paroxysmiques a de quoi surprendre. C'est que le débat dont aucun observateur avisé ne se plaindra, demeure intrinsèquement lié aux points de

„Philologica Jassyensia”, An IV, Nr. 1, 2008, p. 167-183

BDD-A851 © 2008 Institutul de Filologie Română „A. Philippide”
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 22:57:06 UTC)

crispation qui se manifestent dans l'opinion (relayée par certains de ses leaders) quant à l'existence d'un créole écrit, aux modalités de son écriture et, aux critères de sa généralisation dans le cadre de son enseignement comme langue. Il renvoie pourtant, aux concepts que pratiquent couramment les chercheurs en linguistique : normalisation, standardisation ou encore aménagement linguistique.

On comprend la complexité mais aussi l'impérieuse nécessité d'une clarification pour le non spécialiste. S'initier au travail du linguiste, approcher le contexte sociolinguistique en espaces créolophones, saisir la posture des chercheurs créolistes, représentent autant d'étapes qui, autorisent une approche plus sereine du problème.

Avant d'entrer dans le fond du débat, une interrogation première s'impose : qu'est-ce que la *linguistique* et en quoi consiste le travail du linguiste ? Pour le profane, la linguistique est cette « [s]cience qui a pour objet l'étude du langage et des langues » (*Larousse* : 635). Contribuant à une meilleure connaissance scientifique de la langue, le travail du linguiste consiste à fournir des éléments de description des langues ainsi que de leurs mécanismes de fonctionnement.

Ferdinand de Saussure présente la linguistique comme

> [l]a science qui s'est constituée autour des faits de langue [et qui] a passé par trois phases successives avant de reconnaître quel est son véritable et unique objet (Saussure 1916 : 13).

Plus loin, il la définit à la fois par son objet et par l'approche qu'en fait le spécialiste :

> La matière de la linguistique est constituée d'abord par toutes les manifestations du langage humain, qu'il s'agisse des peuples sauvages ou des nations civilisées, des époques archaïques, classique ou de décadence, en tenant compte, dans chaque période, non seulement du langage correct et du « beau langage », mais de toutes les formes d'expression. Ce n'est pas tout : le langage échappant le plus souvent à l'observation, le linguiste devra tenir compte des textes écrits, puisque seuls ils lui font connaître les idiomes passés ou distants :
>
> La tâche de la linguistique sera :
>
> a) de faire la description et l'histoire de toutes les langues qu'elle pourra atteindre, ce qui revient à faire l'histoire des familles de langues et à reconstituer dans la mesure du possible les langues mères de chaque famille ;
>
> b) de chercher les forces qui sont en jeu d'une manière permanente et universelle dans toutes les langues, et de dégager les lois générales auxquelles on peut ramener tous les phénomènes particuliers de l'histoire ;
>
> c) de se délimiter et de se définir elle-même (Saussure 1916 : 20–21).

La linguistique appliquée aux espaces créolophones, encore appelée *créolistique*, constitue un domaine de recherche à part entière de ce champ scientifique. Elle se donne pour objet la

> [...] description scientifique des langues créoles (dans leur dimension linguistique, sociolinguistique, pragmatique) et celle des situations de créolophonie définies comme situations sociolinguistiques où une langue créole coexiste avec une ou plusieurs autres langues (*Espaces Créoles* : 3).

Dans ce domaine, les travaux anglophones se sont fait connaître quelques vingt ans plus tôt que la recherche francophone. Ce rapide essor des études créoles

BDD-A851 © 2008 Institutul de Filologie Română „A. Philippide"
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 22:57:06 UTC)

peut s'expliquer par une opportunité scientifique d'accéder à la connaissance de la genèse des langues et notamment, celle des créoles (Chaudenson 1995 : 4–5)[1]. La créolistique, spécialité de la science linguistique, s'est ouverte sur des champs scientifiques multiples encourageant un renouvellement de ses problématiques.

L'histoire des études créoles distingue deux grandes périodes : l'une de questionnement, l'autre de propositions ; la première se fondant essentiellement sur la description de l'existant linguistique, la seconde s'articulant autour de l'élaboration d'un projet autour/pour une langue. Cependant, les étapes conduisant à une *construction du créole en tant que langue* (Confiant 2000 : 9–29) présentent une chronologie qui interroge par ses aspects intellectuels et par ses enjeux symboliques enchevêtrés au cœur de sociétés singulières. Il apparaît donc opportun de poser les termes du débat.

Dès les années 1950, la créolistique s'engage dans le débat sur la nature du créole ou, peut-on définir le créole comme une *langue* ? Si le linguiste répond par l'affirmative, le locuteur créolophone perçoit généralement le créole comme un *patois* ou bien un *dialecte*. Mal français s'il en est, une langue disposerait d'un statut dont ne serait doté ni un dialecte, ni un patois. Point de langue hors de l'*officielle*, de l'*écrite*, ou de la *nationale*. Une telle conception pour le moins réductrice, ne tient plus au seul fonctionnement de la langue, elle fait intervenir une dimension politique, voire idéologique. Là où la recherche construit une égalité des idiomes devant l'observation scientifique, le sens commun, lui, instaure une inégalité sur la base de ses représentations des pratiques linguistiques (Hazaël-Massieux 1999 : 12–13 ; voir également Bernabé 2001a : 18 ; Bernabé 1983 : 108–109).

Les facteurs sociolinguistiques qui traversent le débat sur la nature linguistique du créole ne permettent plus de faire abstraction de la question de son statut. Le créole est une langue placée dans une situation particulière :

> C'est ainsi que l'affirmation du statut de langue du créole est souvent faite sur la base de deux critères :
>
> 1 – le critère de l'internationalité,
>
> 2 – le critère du nombre de locuteurs.
>
> Or, il apparaît que ces deux critères renvoient aux processus par lesquels les langues dominantes sont devenues telles […].
>
> Il est donc urgent que les créolophones édifient pour le créole un « éthos » conforme à sa spécificité historique […].
>
> 1 – le créole est une *langue jeune*, non encore, au surplus, émancipée de son oralité paysanne native, malgré l'existence, depuis la fin du 18ème siècle, d'écrits créoles […].
>
> 2 – le créole est le produit historique de rapports de domination et nulle part, aucun créole n'a encore échappé à l'emprise d'une langue dominante (que cette dernière lui soit génétiquement liée ou non). Au surplus, les langues dominantes avec lesquelles il partage le champ social sont de grandes langues standard, ce qui implique pour ces dernières un certain nombre de traits dont les plus pertinents nous paraissent être les suivants : la puissance politique et technologique, l'ancienneté et son corollaire : un degré très avancé de littéralisation. Ce dernier trait nous semble être

[1] Sur le développement de la créolistique concernant la zone Caraïbe-Amérique, voir Bernabé 1983 : 4–18.

BDD-A851 © 2008 Institutul de Filologie Română „A. Philippide"
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 22:57:06 UTC)

> celui qui crée les distorsions les plus grandes, s'agissant des transactions qui s'établissent entre langue dominée et langue dominante (Bernabé 1983 : 108–109).

Par conséquent, la recherche linguistique et, précisément la créolistique, permettent d'affirmer que non seulement le créole remplit la fonction d'une langue mais de plus, qu'il en présente les caractères essentiels. Prise dans son acception large la langue se définit un comme un système linguistique servant à communiquer. Pour évoquer les créoles, on parlera alors de : « […] systèmes linguistiques particuliers et autonomes » (Chaudenson 1995 : 4). Comme toute langue, un créole constituera un

> […] moyen de communication entre les membres d'une communauté linguistique, que l'on peut apprendre, que l'on peut décrire (dont on peut dégager les règles de fonctionnement, et donc dont on peut écrire la grammaire, compiler le lexique, etc.) (Hazaël-Massieux 1993 : 11).

Tout en demeurant un

> [o]util de communication, la langue est aussi une barrière entre les différentes communautés humaines si elle n'est pas parlée par chacune de ces communautés (Bernabé 2001a : 18).

De notre point de vue, il apparaît nécessaire de préciser que prendre le parti de saisir *le créole* comme langue écrite (ou à écrire) et donc normée (ou à normer/normaliser), suppose qu'on la saisi comme modèle. *Le créole* est donc à distinguer *des créoles* plus souvent saisies comme langues parlées.

Un autre point du débat est celui de l'existence d'une *littérature créolophone* (1970–80) dépassant les genres plus usités du conte, de la devinette, du proverbe ou du chant. Il place la discussion au plan de l'écriture de la langue : « […] la langue s'enrichit de sa littérature tandis que la littérature se développe grâce aux progrès qu'a faits la langue » (Hazaël-Massieux 1999 : 202). Cette question préfigure le problème lié aux espaces de fonctionnalités du créole. Autrement dit, le créole peut-il prendre en charge des fonctions similaires à celles remplies par le français ?

Lus récemment, les échanges autour d'une graphie créole (1980–90) offrent une visibilité nouvelle aux aspects scientifiques et aux enjeux symboliques attachés au débat. Le créole écrit ne pouvant se limiter à la seule littérature, celui-ci doit être

> […] en mesure d'assumer d'une part le quotidien scriptural des créolophones, d'autre part l'expression de la pensée scientifique et technologique […] Comment l'utiliser à l'école, à l'université, dans l'administration et dans les médias ? [2].

Qu'est-ce qui va fonder le choix d'une graphie plutôt qu'une autre ? Les enjeux symboliques d'une alternative graphique pour le créole se manifestent d'autant plus clairement qu'il s'agit d'opérationnaliser les différents champs de fonctionnalités de la langue.

[2] C'est ce que Raphaël Confiant exprime par l'expression « souveraineté scripturale du créole » (Confiant 2000 : 10). Avant lui, Jean Bernabé (1983 : 187–188) définissait déjà une *langue majeure* comme « […] une langue ayant un équipement scriptural (nous ne disons pas graphique) qui en fait une langue souveraine ».

BDD-A851 © 2008 Institutul de Filologie Română „A. Philippide"
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 22:57:06 UTC)

Les discussions sur l'écriture du créole depuis plus de dix ans, révèlent sans aucun doute, ce qui se joue dans l'organisation sociale au plan des pratiques. Les institutions ne sont-elles pas bousculées par une démarche volontaire de généralisation des domaines d'utilisation de la langue ? L'espace public n'est-il pas bouleversé par l'extension visible (sinon audible) des sphères d'usage du créole ?

2. De la situation inégalitaire des langues en espaces créoles

L'état des lieux linguistique que font les créolistes dans les univers créoles français conduit à la conclusion que

> [...] le créole serait pour l'heure doublement mineur : d'une part, en raison de sa dépendance sociolinguistique par rapport au français, ce qui en fait une langue minorée […], d'autre part, en raison de sa dépendance scripturale encore très forte aujourd'hui, par rapport à la langue dominante (Bernabé 1983 : 188).

L'analyse sociolinguistique met en exergue deux phénomènes centraux :

– une situation de *diglossie* qui marque la présence de deux langues en contact inégalitaire ;

– un processus de *décréolisation* qui souligne la disparition progressive de la langue minorée sous la langue dominante.

Il faut interroger le rapport qui existe entre cette réalité socioculturelle et le travail même du linguiste. Nous devrions pouvoir saisir les caractéristiques, les mécanismes et les acteurs de ces deux phénomènes.

Selon les premiers travaux sur la question en milieu créole,

> […] la diglossie se définit par la coexistence, dans une même aire, de deux langues de statut social inégal, dont les fonctions sont spécialisées et complémentaires ; prestigieuse et transmise par l'école, la langue de statut supérieur est en usage dans les situations publiques et formelles (en particulier école, administration, justice, etc.) ; l'autre acquise informellement et dépourvue de prestige est employée dans les situations privées et informelles (famille)[3].

Depuis, les linguistes ont pu observer de nombreuses illustrations de la diglossie pour mieux discuter le concept, voire le préciser pour les Antilles françaises notamment. Dans ce cas, la situation se caractérise plus par la domination d'une langue sur une autre que par une simple coexistence linguistique (bilinguisme). La dimension conflictuelle de la diglossie, tant au plan linguistique qu'aux plans socioculturel et sociopolitique prend un caractère essentiel (Bernabé 1983 : 58–79). Dans une autre perspective, c'est le mode opératoire du concept qui est critiqué (Prudent 1980 : 100–103).

Loin d'être figée, la diglossie est une situation en évolution. Affirmer cela, c'est tenter de déterminer comment le créole se décréolisent au contact du français et, comment il étend ses domaines d'usage (Chaudenson 1995 : 98).

Jean Bernabé attire notre attention sur le lien consubstantiel qui unit la description de la langue créole et le processus de décréolisation. Il souligne les effets en Martinique et Guadeloupe de la planification des naissances d'une part et, des flux migratoires entre les Antilles et la France dans le processus de décréolisation

[3] Conclusions de Charles Ferguson, reprises ici par Robert Chaudenson (1995 : 96).

BDD-A851 © 2008 Institutul de Filologie Română „A. Philippide"
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 22:57:06 UTC)

d'autre part (Bernabé 1983 : 3, 23–24). Ces mouvements démographiques qualifiés un temps de *génocide par substitution* par les nationalistes antillais ont, semble-t-il, un équivalent linguistique :

> [...] le créole ne disparaît pas à vu d'œil, comme le breton ou l'occitan, mais de manière quasi invisible, par ingurgitation progressive, et de plus en plus massive, non seulement de lexèmes français mais aussi de structures syntaxiques calquées sur la langue dominante (Confiant 2000 : 19; Confiant 2001 : 20–21).

Sur ce point, la recherche anglo-saxonne n'est d'ailleurs pas en reste. Elle identifie également « la disparition d'une langue résultant de transferts progressifs effectués en faveur de la langue dominante dans des situations de contacts »[4].

De fait, le processus de décréolisation agit directement sur les registres de la langue et, les niveaux de compétence linguistique. Robert Chaudenson note que

> [...] l'évolution structurelle des créoles dépend, pour une bonne part, de leur évolution fonctionnelle, même si les changements sociaux et techniques leur imposent inévitablement, comme à toutes les langues vernaculaires, des adaptations. Ici comme ailleurs, la disparition des modes de vie traditionnels, l'évolution économique et sociale, l'accès à des formes de modernité provoquent une « érosion » et des mutations linguistiques qui naturellement concernent surtout le lexique (Chaudenson 1995 : 99–100).

Aux Antilles comme l'explique Raphaël Confiant, la fin du système plantationnaire « a provoqué la disparition de nombre de savoirs technologiques et du même coup des lexiques qui y étaient liés ». Le système économique suivant

> […] n'a généré aucun lexique particulier. Pire, les mécanismes de l'emprunt et de néologie lexicale à l'œuvre au sein du créole dès les premiers temps de sa genèse se sont définitivement grippés et la langue s'est mise à puiser à tour de bras dans le français sans même naturaliser, sans même créoliser ces emprunts comme elle le faisait avant 1950–60 (Confiant 2000 : 19).

Que la décréolisation représente une « mort insidieuse » (Hazaël-Massieux 1999 : 14) soit ; elle n'en reste pas moins une mort certaine. Dans cette forme particulière de coexistence linguistique,

> […] le poids de la modernité joue contre les créoles. Le français et l'anglais sont des langues de l'innovation technologique et du progrès matériel ; elles ont en outre, le quasi-monopole de la diffusion linguistique institutionnelle grâce à l'école et aux médias dont la place va sans cesse croissant (Chaudenson 1995 : 98).

L'école et les médias, voici donc les acteurs de la décréolisation repérés, auxquels on ajoute parfois les leaders d'opinion. A nos yeux, cet aspect de l'objet créole doit bénéficier d'une attention toute particulière. L'école, les médias, les acteurs politiques et socio-économiques, constituent chacun pour partie, l'objet d'un champ scientifique dont les travaux doivent participer d'une créolistique élargie au sein des Sciences humaines et sociales. Une analyse approfondie de la décréolisation dans l'espace public passe par l'observation de chacun de ses acteurs, dans leurs

[4] Définition de « gradual death » ou « mort lente » de Lyle Campbell, Martha C. Muntzel, citées par Marie-Christine Hazaël-Massieux (1999 : 89).

BDD-A851 © 2008 Institutul de Filologie Română „A. Philippide"
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 22:57:06 UTC)

pratiques (non exclusives de la sphère linguistique). Il va s'en dire que ce n'est pas le lieu ici, de développer cette analyse à tirer d'un travail pluridisciplinaire en construction. Néanmoins, l'occurrence de nouvelles pistes sur l'objet créole ouvre d'autres voies de la recherche.

Pour l'heure, nous devons reconnaître que l'action de la décréolisation relève d'un paradoxe. Jean Bernabé a observé dans un même mouvement, l'avancée de la langue créole sur le terrain traditionnel de la langue française (domaine public), qui s'accompagne d'un phénomène de francisation du créole porté par les classes moyennes. Pour lui, cette avancée du créole produit une *décréolisation objective* à partir du moment où l'augmentation du nombre de ces locuteurs et du volume de leurs échanges (décréolisation quantitative) est invariablement liée à une *altération* de la langue dans sa substance même (décréolisation qualitative) (Bernabé 1983 : 34, 175–176, 56). Jusqu'à quel point ne peut-on considérer que la décréolisation sous sa forme qualitative se trouve liée à un processus de recréolisation, que ce réinvestissement dans le créole soit d'ordre historique ou idéologique d'ailleurs ? (voir les analyses de Bernabé 1983 : 43–57 ; lire également Réno 1997 : 405–431).

Confrontés au processus de décréolisation, les linguistes qui observent les usages de la langue peuvent proposer des alternatives pour son utilisation. Pour Robert Chaudenson,

> [à] la différence de l'évolution structurelle qui échappe à peu près complètement au contrôle de la communauté linguistique, l'évolution fonctionnelle dépend pour une bonne part d'actions volontaires et concertées (Chaudenson 1995 : 100).

Au cœur du débat sur l'extension des champs de fonctionnalités du créole, de l'évolution de la langue même, le créole écrit, la littérature créolophone peuvent fournir des éléments de réponse (Bernabé 1983 : 112)[5]. C'est précisément sur le front de l'aménagement linguistique que le débat s'est ouvert.

3. Postures créolistes

Des grandes phases du développement des études créoles que nous évoquions en posant les termes du débat, ce sont les propositions d'aménagement linguistique qui suscitent le plus de discussions parmi les créolistes. La construction du créole comme langue provoque depuis plus de dix ans, le développement de perspectives divergentes sur la question de son écriture. Si tous les chercheurs s'accordent sur l'impérieuse nécessité d'un créole écrit, c'est sur les modalités de cette écriture que des courants s'opposent.

Convenons avec les linguistes que la construction d'une langue écrite permet d'établir une norme graphique dont la diffusion est traditionnellement assurée par l'école. Dans le cas qui nous occupe, le point de départ de la démarche distingue le *créole oral* (parlé) du *créole écrit* (et donc lu). Comme le précise Marie-Christine Hazaël-Massieux,

> […] le résultat de la fixation et de la normalisation de l'écrit est peut-être un décalage plus grand entre langue orale et langue écrite, mais c'est une situation à peu

[5] Plus loin, l'auteur livre un aspect concret de la créolisation dans la littérature créolophone (Bernabé 1983 : 227).

BDD-A851 © 2008 Institutul de Filologie Română „A. Philippide"
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 22:57:06 UTC)

> près inéluctable, pour toute langue qui se donne peu à peu une tradition écrite. Il ne sert à rien de faire semblant de croire qu'oral et écrit peuvent être semblables quand situation d'oralité et situation d'écriture diffèrent aussi profondément, quand communication orale spontanée et communication écrite élaborée ont chacune leurs règles spécifiques (Hazaël-Massieux 1993 : 54)[6].

De son côté, Raphaël Confiant rappelle que tout individu peut utiliser sa langue parlée dans ses relations sociales informelles, utiliser sa langue « châtiée » dans des situations de communication formelle (diglotte) ; par contre, il ne peut s'affranchir d'une norme écrite de la langue (digraphe) quelles qu'en soient les variantes orales. De fait,

> [l]e passage d'une langue de l'oralité à l'écriture ne se fait jamais sans douleur. Plier la langue de tous les jours à la logique de l'écrit est d'emblée une forme de violence exercée à son encontre […] (Confiant 2000 : 15–16).

D'une certaine manière, ces mises en garde introduisent aux contraintes réelles auxquelles les créolistes se heurtent dans nos univers créoles. Le contexte sociolinguistique singulier saisi par eux peut déterminer un renversement de perspective (*oral graphié/écrit oralisé*). Cette distinction oral graphié/écriture si fondée soit elle[7], se trouve certainement à l'origine de crispations des populations auxquelles on propose de changer des pratiques existantes.

La construction d'un créole écrit peut apparaître élitiste[8] puisqu'il s'agit de faire accéder une langue orale au statut de langue écrite. L'*oral graphié* d'usage n'est pas l'écriture de la langue et, ne peut assumer toutes les pratiques scripturales créolophones. L'écriture du créole représente un enjeu de taille tant sous l'angle linguistique (comme pour toute langue) que sous l'angle culturel (comme pour toute communauté humaine) (Hazaël-Massieux 1999 : 136, 158 ; Hazaël-Massieux 1993 : 22 ; voir aussi Bernabé 2001a : 17).

Une fois sorti des considérations sur la pertinence d'un créole écrit pour entrer dans les propositions de graphie, les perspectives se cristallisent entre plusieurs Ecoles. Deux courants de pensée s'opposent sur la base d'un choix à opérer entre une *graphie étymologisante* et une *graphie phonétisante*, ainsi que sur les implications de ces choix.

3.1. Aux fondements d'une graphie

Marie-Christine Hazaël-Massieux (Hazaël-Massieux 1993)[9] préconise un système orthographique fondé sur une distinction franche entre communication écrite et communication orale :

[6] L'auteur précise : « […] on n'oubliera pas que tout orthographe *s'apprend*. La lecture et l'écriture ne s'obtiennent, *même en langue maternelle*, qu'au pris d'un apprentissage. Il y a nécessairement des règles à formuler » (Hazaël-Massieux 1993 : 86).

[7] L'urgence de proposer des réponses au processus de décréolisation.

[8] C'est la position largement défendue par Lambert-Félix Prudent (1989 : 64–80).

[9] Voir aussi Hazaël-Massieux 1999, notamment le chapitre 6, où elle reprend cette analyse. Marie-Christine Hazaël-Massieux a dirigé l'Institut d'Etudes Créoles et Francophones de l'Université de Provence.

BDD-A851 © 2008 Institutul de Filologie Română „A. Philippide"
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 22:57:06 UTC)

> La langue écrite, en réalité, ne peut pas être une simple transcription de l'oral : la langue, dégagée de ses traits les plus étroitement marqués par les conditions de l'oralité, doit proprement les compenser à l'écrit en recourant à des marques fonctionnelles spécifiques de ce nouveau moyen de communication.

Ses propositions s'appuient sur les difficultés qu'elle repère pour la mise en œuvre d'une écriture créole :

– la langue doit renvoyer une image proche de celle qu'attendent les lecteurs potentiels ;

– les lecteurs potentiels de créole sont en majorité lecteurs réels de français : leurs pratiques de lecture et d'écriture sont marquées par des usages francophones ;

– l'orthographe créole doit favoriser l'identification aisée des unités linguistiques ;

– les aspects phonétisants doivent être pris en compte uniquement lorsqu'ils sont fonctionnels dans la langue (Hazaël-Massieux 1999 : 145 ; Hazaël-Massieux 1993 : 63, 63–64).

Marie-Christine Hazaël-Massieux pose la reconnaissance d'une langue et son écriture comme deux processus qui s'inscrivent dans la longue durée historique. Elle soutient que la reconnaissance sociolinguistique de la langue vient en partie, avant la mise en place définitive de son écriture. *De facto*, on ne peut parler de reconnaissance du créole voire de son écriture, quand les potentialités de la langue, n'ont pas été systématiquement exploitées. C'est

> [l]a possibilité de « tout dire », c'est-à-dire d'être utilisée pour couvrir tous les domaines de l'énonciation, son accès à l'écriture et à toutes les fonctions qui en découlent

qui marquent symboliquement la reconnaissance d'une langue. De plus, les locuteurs, clé de voûte du système, sont ceux qui reconnaissent à la langue le caractère de l'écrit, dans la mesure où ce sont eux qui l'écrivent ou pas. Pour l'heure, ils ne lui reconnaissent encore essentiellement qu'un caractère oral (Hazaël-Massieux 1993 : 13, 15 ; Hazaël-Massieux 1999 : 75)[10].

A l'opposé, les travaux de Jean Bernabé (1983)[11] privilégient une graphie *phonétisante* plutôt que celle spontanément utilisée pour *écrire* la langue jusque-là. Il propose une rationalisation de la graphie créole ayant pour vocation de clarifier la forme particulière des relations qui l'unissent au français. La priorité d'un créole autonome par rapport au français pour que son écriture soit viable, l'urgence de faire reculer, voire d'inverser le processus de décréolisation, sont des raisons essentielles qui orientent son choix orthographique. La démarche phonétisante met donc à plat la nature des relations à instaurer entre deux systèmes graphiques :

> Ce n'est pas parce que le système orthographique du français est compliqué et entraîne de nombreux maux pédagogiques que l'on doit rejeter toute orthographie comme étant passéiste et élitiste. La langue française codifiée depuis des siècles par le truchement de différentes institutions (dictionnaire, grammaires, œuvres littéraires, etc.…) possède sa configuration graphique propre. Dans la mesure où la syntaxe du

[10] Lambert-Félix Prudent (1989 : 8) évoque l'angle épilinguistique pour caractériser ce point de vue.

[11] Jean Bernabé dirige le GEREC-F (Groupe de Recherche en Espace Créolophone et Francophone) de l'Université des Antilles et de la Guyane.

BDD-A851 © 2008 Institutul de Filologie Română „A. Philippide"
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 22:57:06 UTC)

> créole présente des points communs avec celle du français, ces deux langues peuvent présenter des organisations graphiques similaires. Mais dans la mesure où la syntaxe du premier diverge de celle du second sur des points pertinents pour l'écriture, il serait inconséquent que son système graphique n'en tienne pas compte (Bernabé 1983 : 325).

En dehors des contraintes propres à tout système d'écriture, la perspective adoptée par Jean Bernabé ouvre sur d'autres aspects que la seule dimension linguistique. Pour lui,

> [l]'écriture est un instrument capital. Comme tout instrument humain ou humanisé, elle intègre un certain nombre de valeurs idéologiques et politiques qu'il serait vain de vouloir ignorer. Précisément, un des rôles d'une *syntaxe graphique spécifique* pourrait être d'aider les créolophones à prendre conscience de la spécificité de leur langue, de leur culture, bref, de leur *identité*. Aucun système n'est neutre, en définitive. Nous n'aurons garde d'oublier, toutefois, les impératifs pédagogiques qui constituent les contraintes ultimes de tout système d'écriture (Bernabé 1983 : 324).

Pour les partisans de la démarche étymologisante, assigner à l'orthographe un but de promotion de l'identité culturelle indique clairement que derrière les aspects techniques se trouvent des « volontés politiques ». En général, ce sont les nécessités techniques retenues comme discriminantes par le linguiste qui lui permettent de proposer un système répondant à ces mêmes caractéristiques. A partir de là, tout est possible pour peu qu'il s'en tienne au principe d'utilité de l'écriture de la langue :

– communiquer à distance, d'où la nécessité du respect de règles de redondance ;

– être lue avant tout par des locuteurs de la langue, ce qui détermine le choix d'un système graphique donné ;

– être la source d'une véritable littérature favorisant les associations, les jeux de mots, voire un certain décalage entre prononciation et graphie (Hazaël-Massieux 1993 : 19; Hazaël-Massieux 1999 : 148).

En dépit des précautions théoriques avancées, les limites de la démarche étymologique tiennent essentiellement elles aussi, à son caractère idéologique semble-t-il. Il s'agit notamment, du maintien d'un créole sous la dépendance du français, et de la fécondité limitée de cette démarche en matière de graphie (Bernabé 1983 : 305–310 ; voir également Bernabé 2001a : 18–21)[12].

L'histoire des langues nous enseigne qu'une standardisation à visée de généralisation de la langue et, en vue d'éviter sa disparition ne peut raisonnablement s'écarter d'une démarche politique. Quelles instances ou autres acteurs habilités à décider ? Quels promoteurs ? Ces questions ne sont pas sans objet quand on sait que des éléments externes (sociolinguistiques et politiques – fonctions remplies, attitudes des locuteurs, rapports avec d'autres langues) interviennent dans la disparition des

[12] Les tenants de l'option phonétisante opposent généralement leur système qu'ils présentent plus *créolisant* au système graphique adverse déclaré plus *francisant*.

BDD-A851 © 2008 Institutul de Filologie Română „A. Philippide"
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 22:57:06 UTC)

langues et que, la renaissance ou le développement d'une langue repose en grande partie sur une action volontaire, donc politique (Hazaël-Massieux 1999 : 87–88)[13].

Sur ce point, « [i]l faut donc savoir que tout choix d'une orthographe, loin d'être innocent, a toujours des implications qui ne sont pas seulement techniques […] » (Hazaël-Massieux 1999 : 150 ; Hazaël-Massieux 1993 : 19)[14]. Il n'est pas inintéressant pour le novice de saisir les implications d'une affirmation aussi bien partagée par la communauté scientifique créoliste : aucun système graphique ne peut se prévaloir d'être affranchi de contingences idéologiques liées au projet qu'il porte.

Dans la perspective phonétisante, la proposition d'un créole écrit relève d'une construction théorique qui saisit la langue comme objet (*créole nucléaire*). Cette langue écrite ne correspond pas point par point au créole utilisé par les locuteurs dans leurs relations sociales quotidiennes :

> Nous appelons créole nucléaire un créole marqué par l'écart maximal par rapport à la langue-source. Il va sans dire que le créole nucléaire est un artefact, un objet théorique, différent du créole basilectal, qui, lui, correspond à une réalité concrète et vécue (Bernabé 1983 : 128–129)[15].

Cette construction d'un créole reposant « […] sur la recherche systématique d'un écart, d'une déviance maximale […] par rapport au français […] » (Bernabé 1983 : 277) reste un point âprement discuté.

Le courant étymologisant, lui, opte pour une variété de créole non *déviant* (créole acrolectal). Ce choix repose sur les aspects anthropologiques de l'écriture de la langue. Il privilégie en effet, les *habitudes culturelles* des locuteurs plutôt que l'écart d'avec leurs pratiques linguistiques ou la représentation qu'ils s'en font. Les tenants de cette position insistent sur la place importante de la scolarisation dans les outre mer français et, sur la perception collective de la langue écrite façonnée par les graphies françaises. L'orientation ne souffre d'aucune ambiguïté : « [l]e modèle qui s'impose spontanément à celui qui se met à écrire le créole est naturellement le modèle français » (Hazaël-Massieux 1993 : 19–20).

3.2. Linguistes versus locuteurs

Le point de vue du locuteur prend encore de l'importance lorsqu'on entame la sphère du lexique. On peut se demander en effet, si l'orientation déviante d'un créole écrit observe un protocole conforme aux mécanismes de la langue en question, voire à celui des langues en général.

Sur un plan lexical, la démarche de normalisation du créole saisie par le courant phonétisant appelle des innovations basées sur la fabrication de

[13] On lira avec intérêt les exemples développés par l'auteur à propos de l'hébreu et du français ; les effets de l'intervention linguistique sont particulièrement parlants pour le cas du créole en Haïti (Hazaël-Massieux 1999 : 159–160).

[14] Plus loin, l'auteur ajoute l'idée que l'écriture de la langue doit prendre en compte des aspects politiques d'autant que la définition même d'une langue comme ses limites sont essentiellement politiques (Hazaël-Massieux 1993 : 21–23).

[15] L'auteur précise : « Nous avons appliqué la dénomination de „créole nucléaire" à ce créole en gestation, médiatisé par la recherche linguistique et/ou la pratique scripturale : en un mot, un „créole hyperbasilectal", ayant l'ambition, non seulement de freiner la décréolisation, mais encore de promouvoir une „néo-créolisation" » (Bernabé 1983 : 280).

BDD-A851 © 2008 Institutul de Filologie Română „A. Philippide"
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 22:57:06 UTC)

néologismes. Il s'agit d'élaborer des mots qui n'existent pas en créole, de déplacer ou d'élargir le sens de mots existants en créole, de transformer la morphologie de *mots « étrangers »* au créole, ou encore d'emprunter des mots à d'autres créoles ou langues régionales de France[16].

Pour Jean Bernabé, « l'emprunt est consubstantiel tant aux processus de la créolisation qu'à ceux de la décréolisation ». Bien qu'il ne faille réduire les mécanismes énonciatifs créoles aux seuls processus de l'emprunt, on doit noter « […] l'intérêt fondamental de la recherche sur l'emprunt du point de vue de la normalisation, de la (re)créolisation et de la créativité lexicale […] ». D'une manière générale, la créolistique reconnaît que l'un des caractères constitutifs mais non exclusifs des langues créoles est leur capacité à s'approprier des mots provenant d'autres langues (Bernabé 1983 : 114, 176)[17].

Ce qui surprend le néophyte, c'est que l'entreprise créoliste peut viser à orienter ces emprunts dans la perspective de l'écriture du créole. Pour Raphaël Confiant qui s'est particulièrement illustré dans cette démarche,

> [i]l est plus gratifiant, du point de vue symbolique et identitaire, et surtout plus naturel pour le créole martiniquais de faire des emprunts au créole haïtien ou mauricien qu'au français (Confiant 2000 : 21).

Au delà du respect des mécanismes de la langue, ce travail s'expose aux risques de réticences des locuteurs.

De la même façon, on peut accorder aux mots nouveaux en créole l'observation stricte des multiples procédés de création lexicale qui ont cours dans les langues concernées ou même, dans les langues en général. Les créolistes notent d'ailleurs, que ceux de ces procédés qui ont perdurés sont ceux qui se sont accommodés du caractère oral de la langue durant des siècles, à l'instar de l'évolution de variétés populaires des grandes langues européennes. L'option d'un créole écrit offre selon eux, la possibilité de réactiver des procédés de création peu exploités par le créole oral. Mais là encore, il faut compter avec les locuteurs et leurs représentations.

Nous pourrions également interroger le choix de privilégier un procédé de création lexicale plutôt qu'un autre. Celui-ci se fonde sur le projet donné au créole de répondre aux besoins scripturaux de ceux qui l'utilisent. Il repose sur l'hypothèse de la productivité d'un procédé de création lexical en rapport avec la construction de la langue écrite[18]. Qu'il y ait des réserves sur ce point, certes. Il importe cependant, que la nature des critiques formulées pour invalider les propositions soit objectivement présentée et discutée[19].

[16] Sur le plan rhétorique, cette démarche opère au recensement et vise à remettre en circulation expressions idiomatiques, comparaisons, métaphores, et proverbes. Sur ces questions, voir Confiant 2000 : 21–24.

[17] Sur ce point, on consultera les analyses sur ce *mécanisme-charnière* (Bernabé 1983 : 79–177).

[18] Raphaël Confiant propose des analyses accessibles sur le processus de création de mots nouveaux, qu'il s'agisse de la fabrication de ces mots (néologismes-artefact ; néologismes sémantiques ; néologismes d'emprunt) ou de leurs procédés de création (dérivation ; composition ; lexicalisation des métaphores) (Confiant 2000 : 21–24 ; voir aussi Confiant 2002 : 133–135).

[19] Marie-Christine Hazaël-Massieux (1987 : 126–142) livre un aspect de cette discussion sur la validité du procédé dérivationnel dans la création lexicale en créole.

BDD-A851 © 2008 Institutul de Filologie Română „A. Philippide"
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 22:57:06 UTC)

Tel qu'il est présenté, le projet créoliste déviant vise à ré-enclencher les processus de créativité lexicale au sein du créole, à offrir une alternative au scripteur/locuteur, à créoliser les emprunts. Mais faire accéder une langue orale au statut de langue écrite pose systématiquement la question de l'influence toujours possible de l'écrit sur l'oral. Quand bien même, le créoliste se défend de voir dans le remodelage du créole parlé un objectif prioritaire (Confiant 2000 : 16), les répercussions symboliques d'une telle éventualité ne peuvent être écartées au plan du sens commun. N'est-ce pas d'ailleurs un type de facteurs auquel se réfère la perspective étymologisante pour expliquer la « méfiance à l'égard de l'écriture du créole » généralement exprimée par les créolophones (Hazaël-Massieux 1993 : 18 ; Hazaël-Massieux 1999 : 147)?

Par contre, le spécialiste, lui, ne peut s'étonner de cette « intervention humaine consciente sur les langues » (D. Daoust et J. Maurais, cités par Marie-Christine Hazaël-Massieux 1999 : 221). Elle est le propre de tout aménagement linguistique. Dans le contexte sociolinguistique d'un créole minoré par rapport au français, l'alternative glottopolitique que Jean Bernabé propose pour les langues en espaces créolophones prend tout son sens[20]. Mais en matière d'aménagement linguistique, il est clair que force reste au créolophone qui use des mots et en crée également (Confiant 2000 : 19 ; Hazaël-Massieux 1993 : 39).

3.3. Créolistique et espace public

D'un autre côté, du fait même des situations linguistique et sociolinguistique en espaces créolophones, la tâche du créoliste fait apparaître une dimension particulière de son action. Jean Bernabé propose une vision du travail du linguiste dans laquelle ce dernier doit dépasser la description et l'explication de la langue afin d'en proposer une transformation. Le créoliste remplit donc une fonction sociale qu'on aurait tort d'écarter si l'on veut saisir son travail dans toute sa complexité. C'est aussi la complexité de la créolistique qui éclaire sa finalité : « […] participer à la promotion des langues et cultures créoles ainsi que des sociétés qui les sous-tendent ». Le linguiste doit cependant veiller en permanence à ce que ses « postulats descriptifs » et ses « propositions d'équipement de la langue » n'ignorent le locuteur/scripteur, notamment sur les points du modèle pour lesquels ce dernier résiste (Bernabé 1983 : 289–290, 13, 345–346 et Bernabé 2001a : 26).

Dans sa tentative d'évaluer la socialisation du système graphique, Jean Bernabé note un recul notable de l'écriture étymologique. Il appuie son constat sur la multiplication de supports qui utilisent la *graphie-GEREC* et, qui sont produits le plus souvent par d'acteurs issus des classes moyennes et engagés idéologiquement (Bernabé 1983 : 342–343). Notons que jusqu'à présent, peu de leaders d'opinion ont vu dans la déviance maximale l'une de ces tentatives de *marronnage* si chère à leurs yeux.

On est en droit de se demander jusqu'à quel point le créoliste n'entretient pas un rapport militant et/ou affectif à la langue susceptible de l'éloigner de toute démarche scientifique. La notion de système graphique intégré, défendue par l'alternative déviante établit semble-t-il, une distinction nécessaire entre la démarche scientifique et celle qui se veut militante (Bernabé 1983 : 347–348). Pourtant,

[20] Jean Bernabé développe clairement cette position (Bernabé 1989 : 341–352).

BDD-A851 © 2008 Institutul de Filologie Română „A. Philippide"
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 22:57:06 UTC)

Raphaël Confiant qui reprend à son compte la dimension particulière de la tâche du créoliste, affirme que :

> A l'exigence de scientificité pour le *créoliste natif* [souligné par nous] s'ajoute un devoir historique, celui de proposer des solutions concrètes pour l'équipement de sa langue et l'aménagement linguistique de son pays (Confiant 2000 : 20).

Comment comprendre dès lors, la singularité d'une recherche native en créolistique ?

Pour Jean Bernabé, une validation méthodologique de l'analyse syntaxique d'un créole passe par une « connaissance intérieure (intériorisée) de la langue » par le locuteur. Cette position distingue le rôle de la compétence native d'une langue et celui de la formation théorique, en matière de description linguistique. La linguistique native ouvre à la complexité de l'observation d'une langue, elle invite à une relecture du rapport entre le chercheur et son objet :

> Affirmation du sujet parlant comme sujet de l'histoire (et non point comme simple objet ethnologique), la linguistique native est l'occasion d'une mise en perspective critique mais complémentaire de celle de l'étranger [21].

Les aires créoles sont-elles les seules concernées par cette posture du chercheur ? Une généralisation est-elle possible à l'échelle des Sciences humaines et sociales ? Quelles peuvent en être les implications ? Faut-il la revisiter ? C'est que le problème touche également à la difficulté pour ceux, chercheurs issus de la communauté culturelle observée (*sé nou menm*), d'être reconnus dans leur action d'éclairer les pratiques collectives que développe cette même communauté (*sé ta tout moun* sous-entendu *sé ta nou tout*). Lambert-Félix Prudent a invoqué la société coloniale pour expliquer ce décalage de l'intellectuel antillais par rapport à son public natif (Prudent 1980 : 9).

Au final, la construction d'un créole écrit déviant poursuit l'objectif d'adapter la langue aux monde et temps modernes.

> C'est dire que l'écriture *du créole* pour autant qu'elle favorise la lecture *des créoles* porte en elle-même les germes d'une transformation de cette langue, par le truchement de la circulation interdialectale, par la mise en œuvre d'une imagination poétique renouvelée et exaltée par les vertus de la variété. Un projet graphique intégré est, à terme, un projet propre à susciter une nouvelle étape dans l'évolution historique des créoles (néo-créolisation) par une actualisation des virtualités qui leur sont inhérentes. Voué à mettre fin à la diaspora native du créole, ce projet est de nature à déboucher sur une nouvelle « matrice transcréole », la rencontre historique des divers dialectes ne pouvant que créer un dynamisme sans précédent (Bernabé 1983 : 301–302).

A contrario, si on avance la diversité des créoles français pour objecter leur intercompréhension problématique (Hazaël-Massieux 1999 : 15), le projet semble difficilement réalisable et surtout peu justifiable. Mais l'ambition *pan-créole* de la langue écrite à construire souligne que c'est parce que les dialectes créoles partagent toujours une même *langue-base* (ici, le français) que sont réduites les contraintes de

[21] Faisant appel à la recherche native dès les premières pages de son ouvrage, Jean Bernabé (1983 : 6) s'emploie à préciser la validité de la démarche pour plusieurs domaines de la recherche linguistique sur les créoles (phonologie, lexicographie et lexicologie) (Bernabé 1983 : 11–12). La citation à laquelle nous nous référons ici, vient plus loin dans le développement de l'auteur (Bernabé 1983 : 63–64).

BDD-A851 © 2008 Institutul de Filologie Română „A. Philippide"
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 22:57:06 UTC)

distance entre parlers créoles. L'exigence de remembrer une aire linguistique moins pour des raisons physiques ou politiques qu'anthropologiques tient de la finalité même de la créolistique native (Bernabé 2001a : 18–20). Ailleurs, les linguistes ont pu apprécier les résultats de cette forme d'aménagement linguistique. La construction d'une langue écrite poursuivant un objectif pan-créole peut se concrétiser par une sollicitation de mots-racine dans tous les créoles à base lexicale française (Confiant 2000 : 26 ; voir aussi Hazaël-Massieux 1999 : 228–229). Selon que l'on pose l'unicité des créoles ou leur diversité, les enjeux dépassent les considérations techniques d'un aménagement linguistique (Bernabé 2001a : 30).

La question de l'écriture du créole fait donc largement débat au plan des opinions publiques locales. Ses défenseurs sont généralement présentés comme cherchant simplement à substituer une langue déviante à la langue vernaculaire. Le caractère médiatique souvent belliqueux de la confrontation entre courants créolistes sur ce point, constitue une véritable limite pour la recherche dans ce domaine. Certes, les débats s'articulent aussi sur des questions d'analyse de la langue ; mais, les répercussions de cet affrontement peuvent se mesurer en termes de représentation de la langue (formes de la communication) et de son statut (espaces de la communication). La diffusion des résultats scientifiques se présente telle une priorité pour la créolistique. Celui qui s'intéresse à la question doit en effet pouvoir démêler le conflit ouvert détracteurs/promoteurs d'une part, et l'opposition latente usagers/chercheurs d'autre part. Car c'est précisément du déplacement de la question du créole écrit que naît la confusion du débat.

4. Discours, médias, pouvoirs

Que les étapes d'une construction de la langue créole aient été franchies ne signifie nullement que les populations concernées en soient pénétrées, d'autant que les discussions entre scientifiques apparaissent encore contradictoires. La définition de la nature du créole, le choix de la graphie créole, l'existence d'une littérature créole, ou encore la *souveraineté scripturale du créole* sont des questions présentes de manière simultanée à chaque étape. Elles sont récurrentes dans l'espace public.

Au plan de la science si certaines discussions semblent dépassées, il est difficile de minorer leur caractère vivace dans l'ensemble social même où l'on désire valoriser cette recherche. Ces points sont inséparables si l'on tient compte de l'enjeu majeur : celui de l'adoption d'une norme graphique pour le créole permettant une généralisation de l'enseignement de la langue. Dans ce contexte, l'Etat détient les moyens d'agir sur la question dans un sens ou dans l'autre (verrouiller/ déverrouiller). La création non sans difficultés d'un CAPES de créole avec une première session en 2002, les nombreux obstacles qui jalonnent sa mise en place (la question des programmes, celle des manuels, celle de la composition du jury) rappellent en permanence la mesure de l'enjeu.

BDD-A851 © 2008 Institutul de Filologie Română „A. Philippide"
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 22:57:06 UTC)

Bibliographie

Bernabé 1983 : Jean Bernabé, *Fondal-natal. Grammaire basilectale approchée des créoles guadeloupéen et martiniquais*, 3 vol., Paris, L'Harmattan.

Bernabé 1989 : Jean Bernabé, *Promouvoir l'identité culturelle ? Eléments d'écolinguistique et de glottopolitique appliqués aux aires créolophones*, in Fortier J.-C. (s/d) : *Question sur l'administration des DOM. Décentraliser outre-mer ?*, Presses Universitaires d'Aix-Marseille/Economica, p. 341–352.

Bernabé 2001a : Jean Bernabé, *La fable créole*, Petit-Bourg, Guadeloupe, Ibis Rouge Editions, PUC/GEREC-F, coll. Guide Capes créole.

Bernabé 2001b : Jean Bernabé, *La graphie créole*, Petit-Bourg, Guadeloupe, Ibis Rouge Editions, PUC/GEREC-F, coll. Guide Capes créole.

Chaudenson 1995 : Robert Chaudenson, *Les créoles*, Presses Universitaires de France, coll. Que sais-je ?, n° 2970.

Confiant 2000 : Raphaël Confiant, *Dictionnaire des néologismes créoles*, tome 1, Petit-Bourg, Guadeloupe, Ibis Rouge Editions, PUC/GEREC-F.

Confiant 2001 : Raphaël Confiant, *La version créole*, Petit-Bourg, Guadeloupe, Ibis Rouge Editions, PUC/GEREC-F, coll. Guide Capes créole.

Confiant 2002 : Raphaël Confiant, *Katjil asou poblenm pawol-nef adan kréyol jòdijou*, in « Espace créole », n° 11, Ibis Rouge Editions, PUC/GEREC-F, Université des Antilles et de la Guyane, p. 131–136.

Hazaël-Massieux 1987 : Marie-Christine Hazaël-Massieux, *De la création lexicale en créole des Petites Antilles*, in « Etudes Créoles », vol. X, n° 2, p. 126–142.

Hazaël-Massieux 1993 : Marie-Christine Hazaël-Massieux, *Ecrire en créole. Oralité et écriture aux Antilles*, Paris, L'Harmattan.

Hazaël-Massieux 1999 : Marie-Christine Hazaël-Massieux, *Les créoles : l'indispensable survie*, Editions Entente, coll. Langues en péril.

Larousse : *** *Petit Larousse illustré, 2005, 100ème édition*, Paris, Larousse, 2004.

Espaces Créoles : *** Laboratoire de Recherche sur les Espaces Créolophones et Francophones, *Espaces Créoles. Synthèse scientifique de l'état des savoirs*, projet de collection, L.C.F./UPRESA 6058 CNRS, Université de la Réunion, 1999, 8 p.

Ludwig 1989 : Ralph Ludwig, *Les créoles français entre l'oral et l'écrit*, Tübingen, Gunter Narr Verlag Ralph Ludwing édition.

Prudent 1980 : Lambert-Félix Prudent, *Des baragouins à la langue antillaise. Analyse historique et sociolinguistique du discours sur le créole*, Paris/Montréal, L'Harmattan.

Prudent 1989 : Lambert-Félix Prudent, *Ecrire le créole à la Martinique : norme et conflit sociolinguistique*, in Ludwing R., *Les créoles français entre l'oral et l'écrit*, Gunter Narr Verlag Tübingen, Ralph Ludwing édition, p. 64–80.

Réno 1997 : Fred Réno, *La créolisation de l'espace public martiniquais*, in F. Constant, J. Daniel (s/d) : *1946–1996 Cinquante ans de départementalisation outre-mer*, Paris, L'Harmattan, p. 405–431.

Saussure 1968 : Ferdinand de Saussure, *Cours de linguistique générale*, Paris, Payot, coll. Etudes et documents, 1968.

Creole Languages in French Overseas: Scientific Program and Identity Project

The scale of the public debate on creole in the French West Indies and Guiana stresses the tensions which are perceptible in those societies around the question of the viability of a

BDD-A851 © 2008 Institutul de Filologie Română „A. Philippide"
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 22:57:06 UTC)

written creole. Indeed the modality of the writing system of this language but also the criteria of its generalization in the educative institutions is still provoking interrogations. This article has the ambition to question the links existing between the formal research on creole linguistic system and the public space in the creolophone French West Indies.

Laboratoire Communication et Politique du CNRS, Paris
Université Antilles-Guyane
France

BDD-A851 © 2008 Institutul de Filologie Română „A. Philippide”
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 22:57:06 UTC)

BDD-A851 © 2008 Institutul de Filologie Română „A. Philippide”
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 22:57:06 UTC)